

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 9 décembre 2021.

Date de la séance : 15 décembre à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 3

Absents : 5

Présents : - Mme Jacqueline BOLIS – MM Damien BONJEAN -, Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU – Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE

Absents : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - M. José MAGALHAES – Mme Valérie MONTEIRO

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/12/015/001**OBJET : Budget Principal 2021 : Décision Modificative N°1**

Le budget primitif est un acte prévisionnel. Certains crédits inscrits au moment de son vote n'ont pas été complètement utilisés. Ils peuvent donc être redéployés au besoin pour abonder des comptes le nécessitant.

De plus, au vu de nouvelles dépenses à engager, de nouvelles recettes à encaisser ou à décaler, il est nécessaire de procéder à un dernier réajustement des crédits budgétaires pour l'exercice 2021.

Le projet de décision modificative n°1 du Budget Principal s'équilibre à la somme de **83 124 €** en fonctionnement et **1 341 €** en section d'investissement.

Section de Fonctionnement :**Au niveau des dépenses :**

CHAPITRE 011 :

Pour la section de fonctionnement, il s'agit principalement d'abonder certains comptes :

- Compte 60622 (carburant) doit être augmenté de 500 € pour permettre le règlement des dernières factures.
- Compte 60632 (fournitures de petits équipements) : 23 000 € doivent être ajoutés pour couvrir principalement les réparations de la toiture du groupe scolaire Louis Aragon (sinistre qui sera pris en charge par les assurances).
- Compte 611 (prestation de services) : 10 700 € sont ajoutés dont 8 871 € pour l'entretien de l'E.C.P. les Justes et 1 829 € pour la prestation d'aide à la gestion des payes et à la comptabilité du fait de l'absence de l'agent en charge de la comptabilité.
- Compte 61521 (entretien de terrains) : 3 500 € sont ajoutés pour les reprises de sols amortissants (aire de jeux Auzon jouer et groupe scolaire Henri Barbusse).
- Compte 61551 (entretien de véhicules) : 7 000 € doivent être ajoutés pour les réparations effectuées sur les véhicules communaux.
- Compte 6156 (maintenance) : 5 200 € sont nécessaires pour le règlement de la maintenance informatique.
- Compte 617 (études et recherches) : la somme de 10 800 € doit être ajoutée pour permettre de régler l'étude urbanistique du centre-ville.
- Compte 6182 (documentation générale et technique) : une somme de 1 000 € doit être ajoutée pour l'abonnement de logiciels.
- Compte 6226 (honoraires) : 1 400 € permettent le règlement des dépenses concernant la participation des architectes au jury de concours pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse.
- Compte 6231 (annonces et insertions) : 1 200 € doivent être ajoutés pour régler les frais de publicité pour le marché de gestion du multi-accueil.
- Compte 6238 (divers) : 1 000 € vont permettre de régler des encarts et produits publicitaires

Sur ce même chapitre, d'autres comptes nécessitent une diminution de crédits (non utilisés d'ici à la fin de l'exercice).

Cela concerne notamment :

- Compte 60628 (fournitures non stockées) : - 23 000 €
- Compte 6135 (Locations mobilières) : - 13 000 €
- Compte 6237 (publications) : - 976 €

CHAPITRE 12 :

- Compte 6218 (autre personnel extérieur) : le montant de 20 200 € est nécessaire pour régler le service de remplacement du centre de gestion.

- Compte 64131 (rémunération des non-titulaires) : 15 000 € sont nécessaires pour régler le salaire de la personne remplaçant la secrétaire du CCAS qui est mise à disposition par la ville.
- Compte 6451 (cotisations URSSAF) : 4 000 €
- Compte 6454 (cotisations Assedic) : 800 €
- Compte 6474 (versement aux œuvres sociales) : 600 € pour la cotisation annuelle du CNAS.
- Compte 6475 (médecine du travail) : 2 000 €

CHAPITRE 14 :

- Compte 739211 (attribution de compensation) : une somme de 8 300 € doit être ajoutée pour permettre de régler l'intégralité de l'attribution de compensation de fonctionnement.
- Compte 739223 (FPIC) : 4 000 € sont prélevés (régularisation)

CHAPITRE 65 :

Il est nécessaire d'abonder ce chapitre à hauteur de 7 900 € afin d'augmenter principalement les comptes suivants :

- Compte 6531 (indemnités des élus) ajout de 500 €.
- Compte 65888 : 1 600 € sont nécessaires pour les travaux de mise en conformité du branchement des eaux usées chez un particulier.
- Compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations) doit être majoré de 12 700 € : 3 492 € pour permettre le complément de remboursement (salaire du personnel du CCAS) et 9 208 € de crédits supplémentaires pour les subventions d'aide aux commerçants, les subventions pour l'acquisition des vélos électriques ainsi que la rénovation des façades.
- Compte 65548 (autres contributions) : une diminution de crédits d'un montant de 6 900 € est opérée du fait d'une baisse de la contribution au syndicat de Chadieu.

Du côté des recettes :

Il s'agit essentiellement de recettes provenant de dotations et de subventions. D'autres recettes se sont également avérées supérieures aux prévisions budgétaires.

CHAPITRE 013 :

- Compte 6419 (remboursements sur rémunérations du personnel) : 14 410 €, cette somme correspond essentiellement aux remboursements de salaire de la secrétaire du CCAS.

•

CHAPITRE 70 :

- Compte 70311 (concessions dans les cimetières) : la somme 2 695 € peut être ajoutée.

- Compte 70876 (remboursement par le G.F.P de rattachement) : 1 599 € correspondant aux fiches sectorielles 2021 et un réajustement pour l'année 2020.

CHAPITRE 73 :

- Compte 73111 (impôts locaux) doit être majoré de 10 313 € pour permettre les écritures correspondantes à l'encaissement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

CHAPITRE 74 :

La somme de 21 332 € de recettes supplémentaires est à inscrire sur ce chapitre.
Les principaux comptes concernés sont :

- Compte 74121 (dotation de solidarité rurale) : 1 379 €
- Compte 74718 (subvention d'aide pour l'acquisition des parois de protections pour les élections) : 1 059 €
- Comptes 7472 & 7473 (subventions du Département et de la Région pour l'aide à l'enseignement musical ainsi que pour la mise sous pli lors des élections) : 2 598 €
- Compte 7478 (autres organismes) : 648 €
- Compte 7482 (compensation pour perte de taxe additionnelle) : 198 €
- Compte 74832 (FDPTP) : 294 €
- Compte 74834 (compensation taxes foncières) : 1 156 €
- Compte 7488 (autres participations) : 14 000 € de crédits supplémentaires versés par la CAF (gestion A.C.M, P.T.M, accueil périscolaire, crèche).

CHAPITRE 75 :

- Compte 752 (revenus des immeubles) : une somme de 22 200 € doit être ajoutée, 18 750 € correspondant aux loyers communaux du dernier trimestre de l'année ainsi que 3 450 € (encaissement des recettes pour location des salles communales)

CHAPITRE 77 :

- Compte 7788 (produits exceptionnels divers) : doit être abondé de 10 575 €, 10 000 € relatifs au remboursement du sinistre survenu au groupe scolaire Louis Aragon ainsi que 575 € (compensation au titre des abandons de loyers).

Section d'Investissement :

En dépenses :

CHAPITRE 21 :

- Compte 2188 (autres immobilisations corporelles) : la diminution de crédits d'un montant de 30 959 € (correspondant à l'acquisition de body boomer non effectuée cette année) va permettre d'abonder principalement deux comptes :
- Compte 2128 (autres agencements et aménagements de terrains) : 6 500 € sont nécessaires pour permettre le règlement des frais relatifs à la remise en état du chemin communal de Gondole.
- Compte 2138 (autres constructions) : 13 800 € de crédits supplémentaires pour l'acquisition d'un columbarium ainsi que 12 000 € pour les dépenses liées à l'habillage du faux plafond du passage de l'avenue centrale à la place de l'église.

En recettes :

CHAPITRE 10 :

- Compte 10222 (FCTVA) doit être abondé de 1 341 € (recette complémentaire par rapport aux prévisions budgétaires).

Monsieur PRESLE indique que la commission « finances », réunie le 7 décembre 2021, a émis un avis favorable, et il invite le Conseil Municipal à :

- approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2021 dont les tableaux seront annexés à la délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE

Mme Margaux FOURTIN - MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE



ACTE EXECUTOIRE

Publié le

Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.